



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°36
Avril 2013

Le mot du maire

Comme je vous l'écrivais précédemment, la municipalité souhaite organiser, en collaboration étroite avec les membres de l'association communale de chasse, une collecte des débris qui jonchent la bordure des routes et chemins communaux.

Pour cela je convie tous les volontaires à se retrouver

Le dimanche 28 Avril 2013 à 8 heures

A la collada d'en Rimbaud (bassin DFCI à l'entrée Est du village)

La municipalité fournira des gants de protection, des poubelles de transport et un gilet de protection pour celles et ceux qui officieront sur le CD 13 et le CD 615.

Deux bennes de stockage seront positionnées sur le terre plein au lieu de rendez vous .mais de petits moyens (remorques, petites bennes) seront les bienvenus pour effectuer le transport entre les lieux de collecte et les bennes.

Cette journée qui pourra être renouvelée chaque printemps, sera aussi l'occasion d'un moment de convivialité.



Espace Info Energie

En collaboration avec le Conseil Général des PO, la communauté des communes de Thuir met en place des permanences Espace Info-Energie.

Ces permanences sont destinées à tous les acteurs du territoire, (public et privé). Elles s'adressent à tous les porteurs de projets de construction ou rénovation de logement et concernent les économies d'énergie.

Elles permettent en particulier de bénéficier de conseils pratiques sur les techniques, les outils, les professionnels et les éventuelles aides financières pour bâtir les projets.

Ces permanences seront assurées à Thuir les 16 Mai et 6 Juin, uniquement sur rendez-vous en appelant le 04 68 53 21 87



Le moustique TIGRE

La découverte 'Aedes Albopictus (dit moustique Tigre) dans diverses communes du département a permis de confirmer l'installation de ce moustique sur notre territoire. Pour l'instant un risque épidémique est réduit en zones tempérées pour cet insecte qui pique (les femelles) surtout durant la journée. Néanmoins, notre département a été classé au niveau 1 du plan national Anti-dissémination de la dengue et du Chikungunya. Ce plan décline des mesures de contrôle du moustique et de protection des personnes. La première mesure à prendre, à la portée de tous, est de supprimer toutes les eaux stagnantes. Chaque femelle pond 200 œufs dans l'eau, c'est là qu'il faut agir en supprimant tous ces lieux de ponte : boîtes de conserve, pots de fleurs, vieux pneus, gouttières mal curées et en général tous les réceptacles potentiels d'eau. Les piscines doivent être régulièrement entretenues.

Des poissons rouges, friands de larve, peuvent être introduits dans les bassins d'agrément.

On estime que le respect de ces simples mesures c'est déjà 50 % du succès de la lutte contre cet envahisseur.



Courant solidaire

Fin 2012, le plafond de revenu d'éligibilité aux tarifs sociaux de l'énergie a été augmenté de 35 %. Cette éligibilité est désormais alignée sur les barèmes de l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS) soit : €10711 annuels pour une personne, €16067 par deux personnes, €19281 pour trois personnes, €22493 pour quatre personnes et €4284 par personnesupplémentaire.

Pour bénéficier du Tarif de Première Nécessité, il faut être titulaire d'un contrat chez EDF ou un fournisseur historique.

Pour d'autres informations ou connaître la marche à suivre appeler le n° vert TPN 0 800 333 123



Programme HABITER MIEUX

Trop de familles vivent encore dans un logement mal isolé et donc énergivore. Afin de répondre à cet enjeu social et sanitaire, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et EDF participent à la mise en œuvre du programme national « Habiter mieux » destiné à la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants à revenu modeste ou très modeste.

Ce programme permet de financer de la rénovation de l'habitat et aller jusqu'à 60 ou 80 % de l'investissement.

Conditions d'éligibilité :

- être propriétaire occupant
- respecter les plafonds de ressources fixés par l'ANAH
- vivre dans un logement depuis plus de 15 ans.
- réaliser des travaux permettant d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25 %
- ne pas avoir souscrit de prêt à taux zéro dans les 5 dernières années

Renseignements à demander à la délégation de l'ANAH à Perpignan, 2 rue Jean Richepin –tél : 04 68 38 13 69-Les lundis de 14 à 16 h et les vendredis de 9 à 11 h.



Économisons l'énergie

Pensez à éteindre vos appareils en veille (TV, box, ordinateur, chargeur..). Cette consommation équivaut, par foyer, à environ 500 kWh/an soit 70 €.

Pensez à dégivrer régulièrement votre réfrigérateur. Une épaisseur de 4 cm de givre double votre consommation.



Patrimoine de OMS

Une réunion d'information afin de décider des conditions de mise en place de cours d'initiation à la langue Catalane aura lieu le Mardi 30 avril à 17 h 30 à la salle polyvalente de la mairie.
Les personnes intéressées pour y participer sont cordialement invitées.

